

**2008/8963 - Travaux conservatoires de l'église Saint Bernard - 13, rue Vaucanson / montée Saint Sébastien - 69001 Lyon – Montant de l'opération : 407 000 € TTC – Opération n° 01 016 009 - Convention de transaction** (Direction de la Construction) (BMO du 18/02/2008, p. ?)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Il s'agit, sur les travaux conservatoires de l'Eglise Saint Bernard, d'une convention de transaction avec l'architecte. Je ne m'attendais pas que sur un dossier aussi technique, je termine pratiquement ma fonction d'Adjoint aux travaux mais je suis content au moins de faire quelques observations sur ce dossier.

La première : en première lecture, certains de nos Collègues peuvent être surpris de la différence entre la somme des pénalités de retard et le montant de la transaction et que cela représente un véritable cadeau à la maîtrise d'œuvre. Il faut reconnaître que sur ce mandat, nous avons fait un effort considérable pour être transparents en matière de remises de pénalités. Car sous l'ancien mandat, il n'y avait pas de délibération du Conseil municipal, ce qui n'est pas normal. Toutes les remises de pénalités doivent faire l'objet d'une analyse en Conseil municipal, ce n'est pas un Adjoint qui peut le faire mais le Conseil municipal exclusivement.

La deuxième chose c'est que souvent, le problème des pénalités était traité, j'allais dire, en amont avec des prolongations de délais qui n'étaient pas toujours justifiées par des demandes de la Ville mais des fois, c'était une manière de mettre loin de l'apparence, les problèmes de retard des dossiers.

Donc voilà, la Ville de Lyon -et c'est la seule garantie à long terme d'avoir un respect des délais- applique les dispositions contractuelles en matière de pénalités de retard ; la Ville l'a fait sous ce mandat avec parfois des difficultés mais il faut reconnaître que de temps en temps, et c'est le cas de ce dossier, des inerties un peu curieuses de certaines entreprises aboutissent à des pénalités considérables par rapport à leurs montants des travaux. Nous proposons donc dans ces cas là, à la discrétion du Conseil municipal, de remettre une partie de ces pénalités. C'est l'objet de ce rapport mais un autre dossier vous sera soumis lors du prochain mandat puisque c'est en cours. On peut se trouver devant des situations où l'architecte lui-même perd tout simplement le dossier qu'il est en train de faire depuis plusieurs mois dans son bureau et que malheureusement la Ville, nos concitoyens et tout le monde attendent mais on ne peut rien faire d'autre que constater des délais sur lesquels personne n'est responsable si ce n'est l'entreprise concernée.

Donc, il vous est proposé de faire une remise de pénalité dans cette affaire et j'espère que vous agréerez la proposition remarquable que j'ai faite à la Ville de Lyon et au Conseil.

(Rires.)

M. TETE Etienne, Adjoint : Elle est remarquable de cadeau, c'est dans ce sens-là, elle n'est pas d'une intelligence remarquable, non !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, ce mois-ci, un célèbre magazine lyonnais, Lyon Mag pour ne pas le nommer, nous en dit plus sur l'histoire, je cite, « maudite » de l'église Saint-Bernard, deux pages fort intéressants que je vous engage à lire.

Vous le savez, chef d'œuvre néogothique, l'église Saint-Bernard est un bâtiment fragile suite à la réalisation en 1888 du tunnel qui allait être celui, plus tard, de la Ficelle. Après de nombreux travaux de consolidation, c'est en 1900 que les paroissiens du quartier retrouveront avec bonheur, au début du siècle dernier, celle qu'on appelait à l'époque l'église des Canuts.

Monsieur le Maire, alors que certains, peu nombreux en vérité, voulaient la raser, vous avez fait le choix quelque temps après votre élection de rénover et consolider cette église Saint-Bernard. Je crois que Maurice de Bonald, Archevêque de Lyon en 1839, celui qu'on appelait le Cardinal bâtisseur, s'il était parmi nous, vous en serait très reconnaissant.

Ceci étant, je voudrais donc me réjouir de cette décision mais je voudrais aussi -mais rassurez-vous Monsieur le Maire, sans m'inquiéter véritablement outre mesure car je suis assez réaliste en politique-, relever les propos tenus par certains dans l'actuelle campagne municipale qui, probablement atteints d'un léger coup de blues, proposaient il y a peu le démontage pierre par pierre de cette église, allant même jusqu'à vendre ce légo à un éventuel acquéreur situé à l'autre bout du monde, je crois que c'était à Dubaï.

Alors, rassurez-vous Monsieur le Maire, mon émotion n'est que relative car je sais que notre Conseil municipal devrait exprimer encore une fois, ce soir, son soutien absolument unanime à ce rapport qui s'inscrit dans une volonté commune de protection de ce patrimoine, un tel vote invalidant mécaniquement ces propos de campagne électorale produits d'une très grande lassitude.

L'essentiel ce soir était donc, vous l'avez compris Monsieur le Maire, de rassurer les Croix-Roussiens et, en particulier, ceux du 1<sup>er</sup> arrondissement. C'est fait et j'ai le sentiment que c'était nécessaire et qu'on pourra réaffirmer tous ensemble que l'église Saint-Bernard n'est absolument pas une église maudite.

M. LE MAIRE : D'ailleurs vous savez, Monsieur Sécheresse, personne ne croit qu'elle puisse déménager. Vous savez que M. Borloo était venu soutenir la candidate en question, j'ai un petit article de presse - je ne lis pas toujours la presse pendant les conseils municipaux- celui-ci quand même me semble assez croustillant. M. Jean-Louis Borloo commence en disant : « Voici la future maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, ce combat est possible car tu es assez emmerdeuse », première citation.

Ensuite, M. Borloo ajoute : « Le plus beau truc, c'est de faire la campagne. Le plus emmerdant c'est d'être élu, il faut être à la hauteur de ses promesses ». Donc, lorsqu'elle proposait de déménager l'église Saint-Bernard pour l'emmener à Dubaï, évidemment, Jean-Louis Borloo n'en croyait pas un mot et était bien d'accord pour décider avec nous que sa prochaine visite à Lyon, après les municipales, serait pour voir l'église Saint-Bernard intacte et confortée.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Juste un mot parce qu'il est vrai que cette église a connu bien des malheurs, des difficultés de financement après rajout de subventions du Conseil municipal. Elle n'a pas été financée que par les Canuts, elle n'a pas je veux dire de contre-butée, ce qui fait qu'elle penche malheureusement, mais elle a un certain intérêt, notamment des vitraux de Bégule, elle a ce style néogothique et on a tout fait depuis le début du mandat, après des débats contradictoires, pour la sauvegarder.

Voilà ce que m'écrivait, pas plus tard que ce matin, le Père Bernard Dewere. Il dit, je ne vais pas tout vous citer, que « Habitat et Humanisme s'intéresse au devenir de l'église Saint-Bernard », mais il dit simplement « j'entends bien que l'expression « église » est impropre, le bâtiment étant désaffecté depuis bien longtemps ». Il en garde cependant la trace et un attachement des personnes qui ne se confond pas directement avec le statut de croyant. Je partage totalement cette philosophie et donc, si l'on veut penser à l'avenir de cette église, il faut quand même être respectueux de son passé.

Monsieur Nardone, j'ai cru comprendre que vous tout seul, désormais, vous étiez l'Opposition. En tout cas, vous êtes le seul à vous exprimer ce soir. Donc, je voulais vous dire, si jamais vous rencontriez une candidate qui ait fait des propositions de démantèlement pour envoyer cette église au Moyen Orient, dites-lui que la proposition est un peu radicale. Merci

(Rires.)

M. NARDONE Amaury : Un mot pour dire qu'en ce qui nous concerne, nous voterons cette subvention, mais pour dire également que je ne trouve pas très chic le procédé qui consiste à attaquer quelqu'un qui ne siège pas au sein du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Non, mais nous n'attaquons personne, nous nous contentons de citer des propos. Donc, qu'il soit tenu que vous les trouviez embêtants, je vous comprends un peu. Si un de mes colistiers avait fait la proposition de déménager l'église Saint-Bernard pierre par pierre, je trouverai ça un peu gênant ! Mais enfin, que voulez-vous, ce n'est quand même pas moi qui ai fait la proposition !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)